



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale  
17 août 2022

Original : anglais  
Anglais et français seulement

### *Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

#### **Conférence ministérielle africaine sur l'environnement**

##### **Dix-huitième session**

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,  
12–16 septembre 2022\*

## **Mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique\*\***

### **Note du secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. Le Programme de relance vert pour l'Afrique est une initiative innovante pilotée par l'Afrique, mise au point et adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) pour appuyer de manière durable les efforts de relèvement du continent face aux effets socioéconomiques et environnementaux dévastateurs engendrés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
2. Le Programme entend fournir un cadre global qui soutiendra la mise en œuvre des initiatives en faveur de l'environnement et du développement durable en Afrique, tout en recensant les nouveaux domaines nécessitant une intervention stratégique. Il a pour but de susciter une riposte commune et unifiée à l'échelle du continent en établissant et en consolidant la coopération et les partenariats entre les gouvernements africains, les acteurs non-étatiques, les organisations intergouvernementales et le secteur privé, à l'appui d'une relance écologique globale en Afrique.
3. Le Programme se veut dynamique et réactif afin d'aider les pays africains à continuer d'avancer vers la réalisation des aspirations contenues dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable, ainsi qu'à entreprendre des interventions à plus grande échelle efficaces à mesure que le continent se remet de la pandémie. Le Programme vise à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à renforcer les mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique, comme préconisé dans la Déclaration de Durban adoptée par la Conférence à sa dix-septième session, qui s'est tenue en Afrique du Sud en 2019.
4. Le Programme a été présenté à la session extraordinaire sur l'environnement et les ressources naturelles du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement le 13 novembre 2020. Par la suite, le Programme a été présenté aux ministres africains de l'environnement lors de la huitième session extraordinaire de la Conférence, tenue en ligne le 4 décembre 2020, au cours de laquelle les ministres ont salué l'élaboration du Programme, apporté leurs contributions et manifesté leur appui. Le Programme avait finalement été adopté au 31 décembre 2020.

\* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

\*\* La version originale anglaise du présent document est publiée sans avoir été revue par les services d'édition.

## II. Éléments clés du Programme de relance vert pour l'Afrique

5. Le Programme de relance vert pour l'Afrique a été organisé de manière à comporter des interventions immédiates et urgentes, des interventions à court et moyen terme et des interventions transformatrices à plus long terme visant à soutenir la croissance durable des principaux secteurs et renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs futurs. Le Programme fournit un cadre global qui soutient et coordonne les initiatives en faveur de l'environnement, de l'économie verte et en matière de lutte contre les changements climatiques en Afrique, regroupées en 12 domaines clés, comme suit :

- a) Améliorer la qualité de l'air et la gestion des produits chimiques et des déchets et promouvoir l'économie circulaire ;
- b) Conserver la biodiversité et lutter contre le trafic illicite d'espèces sauvages ;
- c) Revitaliser l'écotourisme et l'économie de la biodiversité ;
- d) Lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse ;
- e) Renforcer l'action climatique ;
- f) Investir dans l'économie bleue ;
- g) Développer l'agriculture intelligente face au climat et assurer la sécurité alimentaire ;
- h) Appuyer la gestion durable des forêts ;
- i) Améliorer la conservation et l'utilisation de l'eau ;
- j) Investir dans les énergies renouvelables ;
- k) Bâtir des villes intelligentes et en promouvoir les espaces verts ;
- l) Améliorer les technologies de l'information et de la communication (TIC).

## III. Progrès réalisés

6. Le document soulignant les objectifs du Programme de relance vert pour l'Afrique a été finalisé, présentant notamment les 12 éléments clés, les arrangements institutionnels, la gouvernance et la coordination, les hypothèses, les risques et les conditions favorables. Le document a été traduit en français avec le concours de la Banque africaine de développement et communiqué à tous les États membres.

7. Un groupe de travail a été créé qui se réunit régulièrement pour superviser les aspects opérationnels du Programme. Les membres du groupe de travail comprennent des représentants de la Commission de l'Union africaine, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Banque africaine de développement, de l'Agence de développement de l'Union africaine, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds mondial pour la nature, du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national, du secrétariat de la Conférence, ainsi que de la présidence précédente et de la présidence actuelle de la Conférence.

8. Un comité de coordination composé de membres principaux et de partenaires ayant le statut d'observateurs a été créé pour superviser la mise en œuvre du Programme. Le Bureau de la Conférence a approuvé la composition, le mandat, les rôles et les responsabilités du comité de coordination.

9. Les membres principaux comprennent la présidence de la Conférence en qualité de président, les représentants des membres du Bureau de la Conférence, l'Afrique du Sud en qualité d'ancien président de la Conférence, la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et le secrétariat de la Conférence. Les partenaires sont le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds mondial pour la nature et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national. Le comité de coordination peut inviter des représentants d'autres organisations ou d'États membres à ses réunions selon qu'il le jugera utile.

10. Toutefois, en raison de circonstances imprévues, le comité de coordination n'a pas été en mesure de se réunir.

## A. Financement et mobilisation des ressources

11. Un groupe de travail sur le financement et la mobilisation des ressources a été créé aux fins d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, le recensement des initiatives menées dans la région, le recensement de nouveaux domaines nécessitant une intervention stratégique, le calcul du coût des activités du Programme et la promotion de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. Le groupe de travail est coprésidé par la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement.
12. Un projet de stratégie de financement et de mobilisation des ressources a été élaboré et est en cours d'affinement ; il sera finalisé après l'achèvement des études entreprises visant à cerner la nature et le niveau des ressources requises pour les domaines prioritaires clefs proposés au titre du Programme.
13. Un mandat a été établi par la Commission économique pour l'Afrique pour des services de conseil visant à estimer les coûts pour les principaux domaines prioritaires du Programme de relance, ainsi qu'à formuler une stratégie de mobilisation des ressources établissant l'ordre de priorité de celles-ci. Les services de conseil ont pour but de renforcer la capacité du groupe de travail de mobiliser des ressources suffisantes pour le Programme à l'appui de la mise en œuvre des projets et activités de relance verte par les États membres.
14. Un rapport intitulé « Construire l'avenir pour une relance verte en Afrique », qui examine les politiques et les orientations stratégiques ayant les plus fortes incidences dans le contexte d'une relance verte et s'aligne sur les principes du Programme de relance vert de l'Afrique, a été rédigé par la Commission économique pour l'Afrique. Le rapport a pour objectif d'accroître encore la motivation des pays africains à inclure la relance verte dans leur programme national de lutte contre la COVID-19.
15. La Commission économique pour l'Afrique s'est associée à l'Université d'Oxford et à Vivid Economics pour mener des études de cas en Afrique du Sud et en République démocratique du Congo afin de modéliser les incidences et retombées des investissements verts par rapport aux investissements réalisés dans les secteurs traditionnels de l'économie.
16. Les études menées en Afrique du Sud ont montré que les investissements verts dans les énergies renouvelables, les solutions de transport durables et la réhabilitation fondée sur la nature créent 250 % d'emplois en plus et confèrent à l'économie une valeur ajoutée de 420 % par rapport aux investissements traditionnels. En République démocratique du Congo, les investissements dans les énergies renouvelables se sont concentrés sur le raccordement de la population au réseau électrique et sur les solutions basées sur la nature, sous forme d'agroforesterie ; ils ont montré que les solutions améliorées de transport urbain débouchent sur 130 % d'emplois en plus et confèrent à l'économie une valeur ajoutée de 280 % par rapport aux investissements traditionnels dans les combustibles fossiles.
17. Les études de cas prouvent que la réalisation des objectifs du Programme de relance pourrait produire des rendements substantiels, en garantissant que les investissements des pays africains donnent la priorité à un relèvement vert après la pandémie de COVID-19, ce qui stimulera une activité économique conforme aux principes et aux objectifs de l'Accord de Paris, dans le respect de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.
18. Le financement des services de conseil sera assuré par les ressources internes de la Commission économique pour l'Afrique et par le Gouvernement britannique. Le financement soutiendra également les communications dans le contexte du Programme de relance verte pour l'Afrique.
19. Un financement initial de 50 000 dollars a été mobilisé auprès de la Banque africaine de développement pour assurer la réalisation de la première phase de la plateforme en ligne du Programme, qui comprend un site Web, un portail d'administration et un système de gestion des données. Le PNUE, en sa qualité de secrétariat de la Conférence, a fourni 25 000 dollars pour la mise au point de la première partie de la deuxième phase de la plateforme en ligne, qui est axée sur le système de gestion de contenu.
20. Des fonds de démarrage ont également été obtenus dans le cadre du financement de la Plateforme collaborative africaine pour le tourisme basé sur la nature, laquelle est financée par le Fonds pour l'environnement mondial. Avec l'aide du Ministère sud-africain de l'environnement, des forêts et des pêches, un graphiste a développé l'identité visuelle et le manuel d'interaction du Programme, et un responsable de la plateforme en ligne a été recruté pour une période initiale de trois mois.

21. Pour assurer une mobilisation réussie des ressources et la bonne mise en œuvre du Programme de relance, il est envisagé de mettre en place une plateforme visant à faciliter une collaboration étroite de la Conférence avec les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ainsi qu'avec le secteur privé. La plateforme favorisera également la mise en œuvre d'autres décisions de la Conférence.

## **B. Communication et plaidoyer**

22. Un groupe de travail sur la communication et le plaidoyer a été créé, dont les membres sont des responsables de la communication au sein des agences intergouvernementales et des organisations régionales qui font partie du groupe de travail pour le Programme de relance. Le groupe de travail est coprésidé par le PNUE et l'Agence de développement de l'Union africaine.

23. Le groupe de travail a principalement pour tâche de mettre à exécution la stratégie de communication et de plaidoyer établie pour le Programme de relance ; de formuler des messages clefs communs pour promouvoir le Programme ; d'examiner la plateforme en ligne et de fournir des conseils pour assurer son perfectionnement ; de diriger la création de matériels tendant à renforcer la sensibilisation et la marque ; de mener des initiatives pour défendre et faire connaître le Programme ; et de mobiliser les médias pour assurer la publicité et la promotion du Programme.

24. Une stratégie de communication et de plaidoyer bien conçue est essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme de relance. Elle facilitera le partage d'informations et le marketing, renforcera la collaboration, attirera des appuis et permettra un retour d'information concernant l'efficacité du Programme.

25. Les objectifs de la stratégie sont les suivants : informer les communautés, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes des États membres au sujet du Programme de relance ; cultiver l'intérêt pour le Programme et ses objectifs ; galvaniser la participation aux actions afin d'atteindre les objectifs du Programme ; sensibiliser aux initiatives pour l'environnement et le développement durable destinées à appuyer la relance verte de l'Afrique ; sensibiliser les partenaires potentiels et assurer leur engagement dans des initiatives pour l'environnement et le développement durable à même de contribuer à la relance des économies africaines ; et encourager les partenariats entre les États membres africains, les organisations et les autres parties prenantes afin de contribuer à une relance verte sur le continent.

26. Un concept de marque et d'autres éléments connexes ont été développés, notamment une identité visuelle, un dépliant et un logo pour le Programme de relance.

## **C. Mise au point de la plateforme en ligne du Programme de relance**

27. La première phase du développement de la plateforme en ligne du Programme a été achevée. La plateforme comprend une interface utilisateur, un portail administratif ainsi que des informations complètes sur le portefeuille de projets correspondant à chaque domaine prioritaire du Programme de relance.

28. Le prototype du site Web a été alimenté avec les documents actuellement disponibles, et des onglets pratiques ont été créés. Des hyperliens y renvoient aux domaines prioritaires clefs du Programme, ce qui permettra d'accéder au portefeuille de projets correspondant à chaque domaine.

29. La plateforme en ligne a été lancée le 16 septembre 2021 lors du segment ministériel de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence. Le site Web est disponible en anglais et en français ([agsp.nepad.org](http://agsp.nepad.org)) et est hébergé par l'Agence de développement de l'Union africaine.

30. La mise au point de la phase 2 (A) de la plateforme a commencé. Cette phase comprend le développement du système de base de données mais n'inclut pas la composante d'analyse des données, car des ressources supplémentaires devront être mobilisées pour ladite composante, qui sera donc ajoutée à un stade ultérieur.

## **D. Engagement politique et partenariats**

31. Le Programme de relance vert pour l'Afrique a été reconnu lors de la septième session du Forum régional africain sur le développement durable, qui s'est tenue en ligne du 1<sup>er</sup> au 4 mars 2021 sur le thème « Mieux construire l'avenir : vers une Afrique résiliente et verte pour la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ».

32. Une réunion technique a été organisée en ligne entre des représentants du PNUE et de l'Union européenne le 29 avril 2021 pour discuter des synergies et des complémentarités entre le Programme de relance vert pour l'Afrique et le plan de relance « NextGenerationEU » de l'Union européenne. L'engagement avec l'Union européenne se poursuivra avec pour objectif de définir des domaines concrets de collaboration.

33. Le Bureau de la Conférence, lors de sa réunion des 26 et 27 mai 2021, s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique et a réaffirmé l'importance de ce Programme pour soutenir un relèvement durable face aux impacts socioéconomiques et environnementaux de la pandémie de COVID-19.

34. Le Programme de relance vert pour l'Afrique a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques qui s'est tenue en ligne le 8 juin 2021. Les membres du Comité ont manifesté leur appui au Programme et à la proposition tendant à ce que ce dernier soit adopté par l'Assemblée de l'Union africaine.

35. Le Programme a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains lors de la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui s'est tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, les 5 et 6 février 2022.

#### **IV. Mise en œuvre de certaines activités en faveur du Programme de relance vert pour l'Afrique**

36. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique, un projet pilote intitulé « *Hybridized Clean and Sustainable Energy to drive Climate smart agriculture and Agri-business Value Chain* » (Énergie hybride propre et durable pour encourager la chaîne de valeur de l'agriculture et de l'agrobusiness intelligents face au climat) a été lancé en décembre 2021 à Kampi ya Moto dans le comté de Nakuru (Kenya). L'objectif global de ce projet pilote est de favoriser l'accès à des sources d'énergie suffisantes, durables et alternatives et d'améliorer la chaîne de valeur de l'agriculture et de l'agrobusiness intelligents face au climat grâce à l'esprit d'entreprise, à la création d'emplois et à la génération de revenus pour les femmes et les jeunes parmi les petits agriculteurs vivant à Rongai, dans le comté de Nakuru. Le projet est financé par le Gouvernement italien.

37. Le PNUE a mis en œuvre un projet de tri des déchets à la source (S@S) dans la municipalité locale de Newcastle, dans la province du KwaZulu-Natal (Afrique du Sud). Le projet a induit un changement de comportement et une prise de conscience au niveau de la municipalité et de la communauté ; augmenté la valeur des matériaux recyclables lorsqu'ils sont vendus aux recycleurs ; détourné les déchets des décharges (prolongeant ainsi la durée de vie de ces dernières) ; créé des possibilités d'emploi dans le secteur de la collecte, du tri et du recyclage pour les jeunes et les femmes ; contribué à une économie circulaire au sein de laquelle les matériaux sont conservés le plus longtemps possible ; et réduit les incidences environnementales liées à l'extraction des ressources et à l'élimination des déchets.

#### **V. Prochaines étapes et voie à suivre**

38. Le comité de coordination doit débiter ses travaux, et le Président de la Conférence (Sénégal) devrait convoquer la réunion inaugurale pour délibérer sur les dispositions institutionnelles, les modalités de fonctionnement du comité et son programme de travail.

39. Une stratégie et une feuille de route pour le Programme de relance vert pour l'Afrique doivent être parachevées, aux fins d'orienter l'ensemble du Programme en s'appuyant sur les développements initiaux des deux dernières années et de faire en sorte qu'il soit entièrement opérationnel, conformément aux décisions de la Conférence et de l'Assemblée de l'Union africaine.

40. Les aspects opérationnels du Programme doivent être pleinement institutionnalisés au sein de l'Agence de développement de l'Union africaine, notamment l'intégration des initiatives ayant manifesté leur intérêt de se joindre au Programme de relance. La collaboration avec le Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte doit être renforcée.

41. Des ressources doivent être mobilisées pour assurer le financement à long terme de la gestion du Programme de relance vert pour l'Afrique. La mobilisation des ressources est un aspect substantiel de la stratégie, et l'implication du secteur privé ainsi que d'autres parties prenantes majeures sera essentielle pour réaliser la relance verte du continent au même titre que d'autres points importants au titre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

42. Un cadre de contrôle et d'évaluation doit être créé pour assurer le suivi de la performance et de l'impact de la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique.

---